

Renvoyer à l'Asbl Jeunesse et droit
12 rue Ch. Steenebruggen, 4020 Liège
OU faxer au n°04342.99.87

Je soussigné(e),

Nom, prénom :

Organisme :

Adresse :

C. post. et ville :

Tél. - fax :

e-mail :

M'inscrits aux Journées de formation droit des jeunes suivantes :

La justice, le droit : comment cela fonctionne-t-il?

Aide et protection de la jeunesse

Autonomie et droits sociaux du mineur

Secret professionnel

Quand le droit pénal s'occupe des mineurs

Droit scolaire (indiquer la date)

Le mineur et la police

Aide sociale

MENA

Droit familial

Perfectionnement : le placement

Soit un total de journées

à 60,00 e la journée

Je réglerai par virement bancaire dès réception
de la facture le montant total de e

Date Signature

Pour qui ?

Pour les professionnels qui travaillent dans les secteurs de la jeunesse : enseignement, aide sociale, aide à la jeunesse, etc., tant publics que privés (services sociaux, services d'aide à la jeunesse ou de protection judiciaire, centres PMS, etc.).

Par qui ?

Les formations sont assurées principalement par des permanents des Services Droit des Jeunes ayant une expérience de plusieurs années dans les matières abordées. Ils allient la connaissance théorique et la pratique de terrain des thèmes abordés. Leur approche sera donc tout aussi pratique et vivante que rigoureuse. Les principaux intervenants sont : Benoît Van Keirsbilck, Jean-François Servais, Veronique Richard, Sandra Gérard, Fabienne Bouchat, Corinne Viliée, Gaëlane Carlier, Stéphanie Roos, Ingrid Gilles, Charlotte van Zeebroeck, Cécile Manqin. Nous collaborons également avec des personnes ressources extérieures aux Services Droit des Jeunes et avec des avocats dont Céline Dermine et Amary de Jarwange.

Quels objectifs ?

Il s'agit de connaître les sources d'information juridique, de comprendre le fonctionnement du droit et des règles en général dans la société et de pouvoir veiller à leur application dans son cadre professionnel. Ceci revient à s'approprier l'outil juridique afin d'en faire un «outil de travail social» à part entière.

Cette connaissance du droit vise à ce que les pratiques et attitudes professionnelles des travailleurs sociaux soient basées sur des choix conscients.

Quelle méthode ?

Les formations abordent l'aspect théorique de la matière (vue d'ensemble des principaux textes législatifs et réglementaires et explications) de même que l'aspect pratique (analyse de la jurisprudence récente, discussions et échanges autour de situations concrètes apportées par les formateurs et/ou par les participants).

Une abondante documentation (lois, jurisprudence, doctrine ...) est remise aux participants. La familiarisation avec les aspects théoriques de la matière et avec leur application dans le travail social se fait également par l'utilisation de ce syllabus au moment de la résolution de cas pratiques.

Prix ?

60 euros par journée de formation (dont 120 euros par module de deux jours). Ce prix comprend les pauses café et une abondante documentation.

Lieux et horaires ?

Les formations se tiennent à Namur :

Service de l'aide à la jeunesse, place Monseigneur Heylen n° 4 à 5000 Namur (à 5 mn derrière la gare).

Elles se déroulent de 9h30 à 16h30, avec une pause de 12h30 à 13h30.

Inscription ?

Au moyen du talon réponse. Le nombre de places est limité à 20 par groupe. L'inscription est considérée comme définitive dès réception du paiement sur le compte 068.2008803.57 de l'asbl Jeunesse & Droit et dès que le bulletin d'inscription a été renvoyé ou taxé à :

Jeunesse & Droit, Rue Ch. Steenebruggen 12, 4020 Liège
Tel : 04342.61.01 - Fax : 04342.99.87 - e-mail : jd@sisynet.be

Renseignements ?

Contenu des formations et formations "à la carte" (par e-mail svp) :
Cécile Manqin cm@sdf.be ou 022209.61.65
Administration - inscriptions : Isabelle.Beskens@43426101.jd@easynet.be

Programme de formation au droit des jeunes

- La justice, le droit : comment cela fonctionne-t-il ?
- Aide et protection de la jeunesse
- Autonomie et droits sociaux du mineur
- Secret professionnel
- Quand le droit pénal s'occupe des mineurs
- Droit scolaire
- Le mineur et la police
- Aide sociale
- Mineurs étrangers non accompagnés
- Droit familial
- Perfectionnement : le placement

et plusieurs possibilités de:
formations "à la carte"



Motifs de base

La justice, le droit : comment cela fonctionne-t-il? (1 module de 1 jour)

DATE : le lundi 28 janvier 2008

FORMATRICES : Sandra Gérard, Corinne Villee

Quelle différence entre un décret et une loi ? Quelles sont les compétences des différentes juridictions (le Conseil d'Etat, le tribunal de la jeunesse, le tribunal du travail, la Cour d'Arbitrage,...) ? Quelle différence entre une décision du tribunal de la jeunesse et une ordonnance de cabinet ? Qui a droit à un avocat dans le cadre de l'aide juridique ? Cette formation d'une journée permet d'aborder l'ensemble de ces questions. Cette mise à niveau est conseillée avant de suivre les formations suivantes où ces notions ne seront plus systématiquement abordées.

Aide et protection de la jeunesse (1 module de 3 jours)

(1 module de 3 jours)

DATES : les vendredis 15 et 29 février 2008 et le vendredi 7 mars 2008

FORMATRICES : Benoît Van Keirsbilck, Véronique Richard, Ingrid Gilles, Anauy de Terwangne

Protection judiciaire de la jeunesse : compétence du tribunal de la jeunesse à l'égard des parents, mineur ayant commis un fait qualifié infraction, les différents acteurs (police, procureur du Roi, juge de la jeunesse, SPJ, les institutions...), procédure devant le tribunal de la jeunesse, compétences du juge de la jeunesse, droits de la défense, mesures applicables, recours, Retourne.

Aide à la jeunesse en communauté française et à Bruxelles : rôles du Conseiller, du Directeur de l'aide à la jeunesse, du tribunal de la jeunesse dans le cadre du décret, la notion d'accord, les conséquences d'un désaccord. Intervention du tribunal de la jeunesse à l'égard des mineurs en danger à Bruxelles. L'aide aux enfants victimes de maltraitance.

Autonomie et droits sociaux du mineur (1 module de 2 jours)

(1 module de 2 jours)

DATES : les mardis 11 et 18 mars 2008

FORMATRICES : Fabienne Bouchat, Gaëlane Cartier

Autorité parentale (accord au SAJ, gestion des biens, correspondance des mineurs, traitement médical et vie affective, ...), emancipation, domicile, crime contre l'ordre des familles (débauche, chabablation juvénile), capacité du mineur (signature, rassignon pour lésion), obligation alimentaire, le mineur et la banque, le contrat de travail (signature et revenus du mineur), allocations familiales, mutuelle, le jeune et la justice (constitution partie civile, action en justice pour obligation alimentaire), l'aide juridique gratuite, etc.

Secret professionnel (1 module de 2 jours)

DATES : les vendredis 11 et 18 avril 2008

FORMATRICES : Corinne Villee, Francis Dewez

Dans quels cas doit-on garder le secret ? Quand peut-on révéler des confidences ? Quand est-on tenu de parler ? Qu'est-ce qui est secret ? Qui est tenu par le secret professionnel ? Quelle est la raison d'être du secret professionnel ? Qu'est-ce que le secret partagé ? Qu'est-ce qu'un code de déontologie ? Est-ce un texte obligatoire ? Quelles sanctions en cas de non respect ? Que peut faire quelqu'un qui estime que les confidences qu'il a faites ont été trahies ?

Quand le droit pénal s'occupe des mineurs (1 module de 2 jours)

(1 module de 2 jours)

DATES : les mardis 6 et 13 mai 2008

FORMATRICES : une personne extérieure, Cécile Mangin

Le droit pénal s'applique aussi dans le cadre des mesures protectionnelles. Par ailleurs, qu'il soit victime ou auteur, le mineur peut être pris en charge ou sollicité par le droit ou les juridictions pour adultes. Comment cela se passe-t-il en cas de désaisissement ? Comment se passent les auditions d'enfants victimes, etc. ? Existe-t-il des aménagements liés à la minorité du jeune ?

Droit scolaire (2 modules de 2 jours chacun)

DATES : les mardis 20 et 27 mai 2008, les mercredis 5 et 12 novembre 2008

FORMATRICES : Sandra Gérard, Corinne Villee

Obligation scolaire, le droit à l'instruction, le libre choix de l'école, l'organisation de l'enseignement, les classes passerelles pour primo-arrivants, la discipline et les exclusions, les recours, la fréquentation scolaire, régularité et irrégularité, conséquences et recours, la sanction des études et le passage de classe, les certificats et diplômes, les recours contre les décisions des conseils de classe, les centres PMS, l'articulation du monde de l'enseignement avec l'aide à la jeunesse, ...

Le mineur et la police (1 module de 2 jours)

DATES : les mardis 23 et 30 septembre 2008

FORMATRICES : Sandra Gérard, Stéphanie Roos

Quand la police peut-elle effectuer des contrôles d'identité, des fouilles, utiliser les menottes, combien de temps un jeune peut-il rester au poste, ses parents doivent-ils être avertis ? Un jeune victime peut-il seul déposer plainte, peut-il se faire accompagner dans le cadre d'une audition, ... ? Ces questions seront abordées lors de cette formation qui tentera de délimiter le cadre d'intervention de la police face au mineur et les droits de ce dernier.

Aide sociale (1 module de 2 jours)

DATES : les vendredis 3 et 10 octobre 2008

FORMATRICES : Corinne Villee, Gaëlane Cartier

Rappel sur le rôle et le fonctionnement du CPAS, la loi sur le revenu d'intégration sociale, conditions d'accroissement, prise de décision, notification et recours, contenu et signature du contrat.

L'aide sociale et ses différentes formes (aide matérielle, juridique, sociale, éducative, aide urgente, aide au logement, aide médicale), conditions d'accroissement à certaines catégories de personnes (les mineurs, les étrangers, les personnes en séjour illégal), compétence territoriale du CPAS, obligations du CPAS incompétent, les remboursements, les débiteurs d'aliments.

Mineurs étrangers non accompagnés (1 module de 2 jours)

(1 module de 2 jours)

DATES : les lundis 17 et 24 novembre 2008

FORMATRICES : une personne extérieure, Charlotte van Zeebroeck

Qui sont les MENA ? Détermination de l'âge, demande d'asile, procédure spécifique aux mineurs, recours, autres types de séjour, recours, retour, capacité à agir en justice, la tutelle et les autres substituts de l'autorité parentale, le logement chez des personnes privées, en centre d'accueil ou en institution, les moyens de subsistance, la scolarité et les classes passerelles, le minerval, l'équivalence des diplômés, la sécurité sociale (mutuelle, allocations familiales).

Droit familial (1 module de 2 jours)

DATES : les mardis 9 et 16 décembre 2008

FORMATRICES : Fabienne Bouchat, Gaëlane Cartier

Autorité parentale, tutelle civile, tutelle officieuse, responsabilité civile, filiation, changement de nom et de prénom, adoption, abandon et non représentation de l'enfant, audition du mineur (séparation des parents), droit aux relations personnelles, obligation alimentaire (saisies), mariage, chabablation légale, etc.

Perfectionnement

Le placement: dimensions juridiques, sociales, cliniques et position du professionnel (1 module de 2 jours)

DATES : les vendredis 11 et 25 janvier 2008

FORMATRICES : Edwige Barthélemi, Jean-Michel Longneaux, Monique Welter, Eric De Doncker

En amont ou en aval d'une décision de placement d'un enfant en institution (SAAE, IPPJ, etc.), comment s'élaborent les questions relatives aux prises de décisions quotidiennes (par exemple : choix de l'école, décision relative au piercing, décisions relatives aux soins, contact avec les parents ou familles, etc.) ou de réévaluation de la situation (par exemple : modification ou pas des relations avec la famille, maintien ou pas du placement, réorientation de l'aide contractée ou négociée, etc.) ? Comment chaque professionnel donne-t-il du sens à son intervention ?

Comment se définissent les objectifs de l'intervention ? Quelles baïses vont être mobilisées pour fonder sa position : droits fondamentaux, règles institutionnelles, évaluation clinique, ...

Au cours de ces deux journées, après un rappel théorique, un « module operandi » sera proposé aux participants et nous partirons des situations issues de vos expériences.

Formations "à la carte"

Il est également possible d'organiser des formations au droit des jeunes à la demande d'équipes de travail, compte tenu des besoins spécifiques de celles-ci. Ces formations peuvent être assurées dans différentes villes.